

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCAMADOUR

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 12 décembre 2016, 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 12

Date de Convocation : 5 décembre 2016

PRÉSENTS : M. Didier BAUDET, M. Philippe De HOUX, M. Pascal JALLET, M. Marc LABORIE, Mme Dominique LENFANT, M. Eric MASMAYOUX, M. Gérard BLANC, M. Ernest ENTEMEYER, M. Jean François MARETS, M. Philippe LASVAUX, Mme Catherine DELPECH, M. Eric CAILLES,

EXCUSÉ: M. GRENIER Christian, Mme GREZE Martine, M. Robert MENOT,

ABSENT :

POUVOIRS : de M. GRENIER Christian à M. Gérard BLANC, de Mme GREZE Martine à Mme Catherine DELPECH, de M. Robert MENOT à M. Eric CAILLES

Secrétaire de Séance : Mme Catherine DELPECH



M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.
Mme Catherine DELPECH se propose.



Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les questions suivantes:

- Convention avec le CDG 46 pour la dématérialisation des actes
- Convention avec le Symictom pour le prêt d'un véhicule
- Engagement de dépenses sur le BP 2017
- Emprunt financement révision du PLU

Les élus acceptent.

1- Approbation du Procès verbal de la réunion du 15 novembre 2016

Monsieur le Maire demande aux élus si des modifications ou des observations doivent être apportées au procès verbal de la réunion du 15 novembre 2016.

Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire met au vote l'approbation de ce procès verbal.

A l'unanimité des membres présents, le procès verbal du 15 novembre 2016 est approuvé.

2- Dossier DETR 2017

Après avoir rappelé le contexte et les objectifs de l'opération portant création d'une structure incluant la nouvelle mairie et une salle culturelle à l'Hospitalet, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2017.

Il présente à cet effet l'avant projet sommaire (APS) réalisé par le Cabinet d'architectes Fontaine/Malvy.

Le montant des travaux s'élevant à 423 740 € H.T. pour la partie MAIRIE auquel s'ajoutent les honoraires Architectes, SDAIL, et bureaux de contrôle pour un montant de 62 000 € ht, et à 1 626 560 € HT pour la partie SALLE CULTURELLE auquel s'ajoutent les honoraires Architectes, SDAIL, et bureaux de contrôle pour un montant de 238 000 € ht, le Conseil Municipal donne son accord, par 12 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention, pour solliciter les aides financières correspondant au plan de financement ci-après :

Partie MAIRIE – montant total travaux et honoraires	485 740 € ht
DETR (25%)	121 435.00 €
FRI (Conseil Régional)	22 500,00 € (subv. Acquise)
FNADT (sur partie agence postale – 25% de 23 565 € ht)	5 891,00 €
FAPEC (plafonné à 16 000 €)	16 000, 00 €
Autofinancement	319 914.00 €

Partie SALLE CULTURELLE – montant total travaux et honoraires 1 863 560 € ht

Fonds de concours CAUVALDOR	50 000.00 €
DETR 2017 (35%)	652 246.00 €
FAIE (Département)	75 000.00 €
Fond de Soutien (FSIPL)	713 602.00 €
Autofinancement	372 712.00 €

Le Conseil Municipal délègue M le Maire ou un adjoint pour constituer les dossiers de demandes de subventions.

M. le Maire indique qu'afin de faire diminuer au maximum l'autofinancement il y a lieu de rechercher des mécènes.

3- Transfert du chemin du point de vue du photographe au Syndicat Mixte Grand Site

M. le Maire rappelle la situation : le Diocèse étant dans l'impossibilité de supporter le coût de confortation du mur de soutènement de l'Esplanade Michelet (250 000 €) le Syndicat Mixte du Grand Site a proposé l'achat, pour l'euro symbolique, de l'Esplanade et du parking du Château (estimé à 253 000 €), en prenant en charge en contrepartie les études et les travaux de confortement du mur de l'esplanade. Ce que le Diocèse a accepté.

La décision définitive sera entérinée par le comité syndicat du Syndicat mixte le 20 décembre 2016.

Le Diocèse a souhaité :

- conserver le droit d'accès aux sanctuaires par le chemin du photographe
- pouvoir stationner à la porte Grimardias 2 à 3 véhicules
- que l'Esplanade reste un espace dédié aux activités culturelles, en y interdisant des activités commerciales, culturelles sans cohérence avec l'esprit du pèlerinage.

M. le Maire confirme que ces prescriptions seront soumises et validées par le comité syndical du syndicat mixte à qui il va proposer d'acquérir le chemin du point du photographe afin qu'il puisse, en devenant propriétaire de l'esplanade et du chemin, tenir ses engagements envers le Diocèse en terme de gestion de l'accès aux sanctuaires.

Le conseil municipal donne son accord pour la cession du chemin du point de vue du photographe au syndicat mixte.

4- Convention Petit Train 2017

M. le Maire présente la demande formulée par Mrs Bouny et Courtiol : aucun changement sinon à rajouter l'autorisation de faire circuler le deuxième train le soir entre l'hospitalet et la cité afin de pouvoir satisfaire la demande des clients du secteur de l'Hospitalet qui souhaitent descendre dans la cité pour faire l'excursion de nuit. Ce deuxième train assurera seulement la descente des personnes et remontera aussitôt au dépôt.

Suit une discussion au cours de laquelle il est fait remarquer qu'il faudra veiller à ce que « la corniche » ne devienne pas une partie intégrante de l'excursion de nuit.

M. Blanc fait remarquer le travail accompli par les employés de cette entreprise qui aident les agents communaux, à la Porte du Figuier, pour la manœuvre des cars et la gestion de la circulation.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation la délibération ci-dessous après avoir présenté les termes de la convention intégrant la nouvelle demande.

Monsieur le Maire présente les termes de la convention à renouveler entre la Commune et la SARL « le Petit Train de Rocamadour », pour 2017, ainsi que l'avenant 1.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour », 0 voix « contre », 0 abstention :

- donne son accord pour la signature de la convention telle qu'elle a été présentée, pour une durée de 1 année, accompagnée de l'avenant n°1.
- Délègue Monsieur le Maire pour signer cette convention.

5- Convention avec le CDG 46 pour la dématérialisation des actes

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2010 la commune a signé une convention de service Internet proposée par le Centre Départemental de Gestion du Lot (CDG46).

Le CDG 46 vient de proposer une nouvelle version de cette convention que M. Le Maire soumet à l'approbation.

Après avoir pris connaissance de ces données, le Conseil Municipal, par 12 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- autorise Monsieur le Maire à poursuivre la procédure de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et des marchés publics.
- décide de prévoir l'adhésion à la Convention du CDG 46 pour ces prestations, à compter de janvier 2017. La dépense sera à budgétiser sur le BP 2017 et suivants, y compris les frais de formation si besoin.
- Délègue Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette procédure.

6- Convention avec le Symictom pour le prêt d'un véhicule

Après avoir pris connaissance du projet de convention pour la mise à disposition d'un véhicule du Symictom auprès de la commune de Rocamadour,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Valide les termes de la convention proposée
- Donne délégation à M. le Maire ou à un adjoint pour signer la dite convention

M. le Maire précise que, pour le secteur du Coustalou, le ramassage du porte à porte sera assuré par le Symictom et le container situé à côté de la porte Basse sera déplacé vers le bas du Coustalou.

7- Engagement de dépenses sur le BP 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que pour permettre à la Commune de fonctionner jusqu'à l'adoption du budget, en application de l'article 1612-1 du Code Général des collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante peut autoriser le Maire à engager ; liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- A ouvrir sur le budget 2017, dans l'attente du vote du budget primitif, des crédits pour la réfection d'un appartement à l'école: travaux réalisés en partie par l'équipe technique pour un montant de 4500 € et par un électricien pour 4900 € ttc, étant précisé que ces travaux seront suivis d'une mise en location de cet appartement dès l'achèvement des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention, valide cette proposition d'ouverture de crédits sur le BP 2017 et délègue Monsieur le Maire pour assurer le suivi de cette décision.

Mme Lenfant souhaite savoir si les devis présentés tiennent compte des travaux à faire au rez de chaussée pour la transformation d'une pièce pour l'accueil du périscolaire.

Réponse : Non par contre il sera demandé au Responsable de l'équipe technique de s'assurer que cette transformation est bien possible (murs porteurs ? Ouverture porte possible ? Accessibilité ?)

Cette étude sera à faire avant le BP 2017.

8- Emprunt financement révision du PLU

M. le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif 2016 il a été prévu la réalisation d'un emprunt pour financer la révision du PLU de la commune.

Cette étude ayant été réalisée en partie au cours de l'année 2016, Cauvaldor a facturé à la Commune le montant de 25 000 € - une consultation a eu lieu auprès de plusieurs organismes bancaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- décide de retenir les propositions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées
- décide de demander l'attribution du prêt suivant :
- **Révision du PLU** d'un montant de **25 000 €** au taux fixe de 1.65 % annuel dont le remboursement s'effectuera annuellement en 15 ans (échéances constantes)
- Prend l'engagement pendant la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire ou à un adjoint pour la réalisation de ces emprunts, la signature des contrats de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

M. DE HOUX signale qu'il a des appels ou des visites chez lui au sujet de l'enquête publique en cours. Il conseille à ces personnes de rendre visite au commissaire enquêteur ou de se rendre à la mairie et d'inscrire sur le registre leurs observations.

M. le Maire confirme que le Commissaire Enquêteur a reçu beaucoup de monde cependant il y a très peu d'observations notées sur le cahier.

Le commissaire enquêteur rencontrera M. Jallet et M. Lièbus après la clôture de l'enquête.

9- Questions diverses

Tribunal Administratif // Rocher des Aigles

Après avoir rappelé que la SARL le Rocher des Aigles a déposé en juillet 2014 une requête devant le tribunal administratif de Toulouse demandant l'annulation du permis de construire accordé à R&L Production et demandant à la commune de payer une somme de 2000 €,

Monsieur le Maire donne connaissance du jugement rendu le 12 octobre 2016 par le Tribunal administratif qui décide que la requête de la Sarl le Rocher des Aigles est rejetée.

La demande d'indemnité sollicitée par la commune à hauteur de 2000 € est aussi rejetée du fait que c'est l'avocate de Cauvaldor qui a assisté la commune (sans frais) pour sa défense.

M. Jallet fait remarquer la charge de travail (rédaction de trois mémoires en défense) accompli par Célia Mayonove. Il la remercie vivement pour son implication dans ce dossier.

Reste à voir si la Sarl Rocher des Aigles va faire appel ou pas de cette décision (vérifier si délais ne sont pas dépassés)

Système Alerte de crues sur l'Alzou

Mme Delpech indique que le système Alerte de crues sur l'Alzou va être modifié au cours du 1^{er} semestre 2017. De nouvelles installations seront mises en place par le bureau d'étude retenu par Cauvaldor. Une formation des élus sera organisée en juin 2017.

Journée citoyenne 2017

Mme Lenfant indique que la prochaine journée citoyenne aura lieu le dimanche 2 avril 2017 avec pour programme le nettoyage du lit de l'Alzou – départ du pré de Pâques –

Un article sur cette manifestation sera inclus dans le prochain bulletin d'information.

Pays d'Art et d'Histoire

M. De Houx donne connaissance des informations recueillies lors de la réunion du Pays d'Art et d'Histoire :

L'année 2016 a été marquée par l'écriture, le vote de la compétence culture de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne, et le recrutement de la responsable du service culture : Valentine Boé.

135 animations réalisées en 2016

6755 participants aux visites et animations

En 2017 le service culture, élargi à la communauté de communes Cère et Dordogne et la commune nouvelle Sousceyrac-en-Quercy, mettra en place la politique culturelle sur tout le territoire de Cauvaldor.

Le Pays d'art et d'histoire de la vallée de la Dordogne lotoise s'est étendu à 21 communes supplémentaires et compte désormais 79 communes et 48 000 habitants au sein de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne.

Le label pays d'art et d'histoire a été renouvelé par le Ministère de la Culture pour 10 ans.

Ecoulement Eaux /Falaise Grand Escalier

M. Blanc fait remarquer qu'il a été interpellé sur un problème récurrent d'écoulement d'eau dans le grand escalier.

M. le Maire indique que les services techniques de la mairie et les services de Véolia ont étudié ce problème à plusieurs reprises depuis plus d'un an: il ne s'agit pas de fuites au niveau du réseau assainissement, ni du réseau eau potable.

Les travaux de purge de la falaise devant débuter en janvier 2017 il sera demandé à l'entreprise Gauthier de vérifier s'il s'agit d'une infiltration d'eau dans une faille rocheuse.

Eclairage de Noël

Mme Delpéch a été interpellée sur le manque d'illuminations de Noël dans le secteur du « bas de la rue » - seul secteur avec des commerces ouverts à cette période –

Il est fait remarquer que beaucoup de guirlandes défectueuses n'ont pu être mise en place cette année.

A prévoir : renouvellement de cet équipement sur le BP 2017

Point sur le RPI « l'Etoile »

M. le Maire indique qu'il a eu des échanges de courriers avec M. le Président du RPI au sujet du compte rendu de la réunion du 18 octobre 2016, compte rendu sur lequel il a été très surpris de lire :

« Monsieur Terlizzi explique qu'une réflexion a déjà été engagée par les élus sur l'avenir du RPI et qu'elle va se poursuivre dans les mois qui viennent. »

En fait il fallait comprendre qu'il s'agit d'une réflexion menée par les élus de la commune d'Alvignac et non par le RPI.

M. Blanc et Mme Delpech confirment qu'au cours de cette réunion ils ont demandé que tous les maires des communes du RPI soient associés à cette réflexion sur l'avenir du regroupement.

M. Blanc confirme son point de vue, qu'il a donné à M. Terlizzi, à savoir que si les enfants de Rocamadour devaient aller dans une école centrale, cela serait plutôt sur Gramat que sur Alvignac.

M. Jallet a rencontré M. Sylvestre, Maire de Gramat, avec son adjointe en charge des affaires scolaires. Il a pris connaissance des tarifs pratiqués sur Gramat : (par élève : périscolaire : 180 €, maternelle : 1600 €, primaire : 700 €, cantine : 5 €)

Selon le nombre d'enfants de Rocamadour et les tarifs de Gramat la participation communale serait de l'ordre de 43 400 € contre 70 140 € payés actuellement au RPI l'Etoile. Même si la commune validait le principe de prendre en charge 50 % du prix de la cantine elle serait encore « gagnante » par rapport au budget alloué au RPI.

M. Jallet indique que les problèmes rencontrés en ayant trois écoles peuvent subsister en ayant qu'une seule école. Le temps de parcours pour aller à Alvignac ou à Miers n'est pas moindre que pour aller à Gramat. Les habitants font leurs courses, le sport à Gramat et donc il serait certainement plus pratique pour eux d'avoir les enfants scolarisés sur Gramat.

Dans l'attente d'informations complémentaires sur le projet de la commune d'Alvignac, M. le Maire invite les élus de Rocamadour à réfléchir à cette situation



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 23 heures 00.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,